



RETRIEVER CLUB DE FRANCE

Association loi 1901, fondée en mai 1911, reconnue par la Société Centrale Canine

CONCOURS AGRICOLE

28^{ème} EXPOSITION CANINE

NATIONALE D'ELEVAGE

Avec attribution du CACS de la SCC

RETRIEVERS

***Nova Scotia, Chesapeake Bay, Curly,
Flatcoated, Labrador, Golden***

Buvettes, stands, restauration à l'intérieur de l'exposition

**Samedi 13 septembre 2008
Château de Sully sur Loire (45)**

JURY PRESSENTI

(modifiable en fonction du nombre d'engagements et en cas d'indisponibilité ou de force majeure)

Mme CUTHBERT Sheelin (GB).....	Labradors Mâles
Mme ALLEN Jean (GB).....	Labradors Femelles
Mme GILL M.P. (GB).....	Labradors Jeunes, Puppy, Baby
Mme TUCK Pat (GB).....	Golden Mâles
Mme Mc KENNA Maureen (GB).....	Golden Femelles
M. SMITH Trevor (GB).....	Golden Jeunes, Puppy, Baby
M. ALLEN Robert (GB).....	Flatcoated Retrievers
Mme BOURGADE Annie (F).....	Nova Scotia, Chesapeake, Curly coated

Début des jugements : 8h30

**Démonstrations de toilettage, présentation, entraînement au travail
Passage du T.A.N
Concours de jeunes présentateurs**

Pour tous renseignements, contactez : Mme BLONDEL au : 02.33.21.19.69

Engagements internet sur : **<http://cedia.fr>** (paiement sécurisé – frais 1 €)

**Clôture irrévocable des
engagements : 1 septembre 2008**

**Prix spéciaux : les amateurs désirant soutenir cette
manifestation, sont invités à faire connaître la nature de leurs
dons avant le 25 août au secrétariat du RCF.
Qu'ils en soient remerciés par avance.**

EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S

L'exposition se tiendra à Sully sur Loire (45), le samedi 13 septembre 2008

(suivre fléchage "R.C.F" ou "Manifestation Canine Royal Canin")

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h. Les jugements commenceront à 8h30 précises.

RESTAURATION - Sandwicherie et restauration à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'éleveur.

Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau,
- des chiens aveugles ou estropiés,
- des chiens dangereux ou agressifs,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf omissions ou erreurs informatiques ;
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les frais d'engagement doivent être envoyés en même temps que l'inscription et resteront acquis à la société organisatrice, même si l'exposant ne peut se présenter (*Nota : les chiennes en chaleur peuvent être présentées*).

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE BABY - Pour les chiens âgés de 3 à 6 mois.

CLASSE PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois

Nota : Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien, par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant.

CLASSE JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois.

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

CLASSE ELEVAGE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition, produits et appartenant à l'éleveur. Le pedigree pourra être demandé pour vérification.

CLASSE TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant le 1 septembre 2008.

CLASSE FIELD TRIAL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et ayant obtenu au minimum 2 qualificatifs "Excellent" en Field-Trial à l'anglaise (joindre copie du carnet de travail).

Le C.A.C.S est attribué en concurrence entre les classes "Intermédiaire", "Ouvverte", "Travail" et "Field-Trial".

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 1 septembre 2008 (joindre une copie des titres de champion). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

CLASSE VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans.

Autres Classes :

CLASSE REPRODUCTEUR - (classe pouvant être constituée sur place). Pour juger les produits d'un étalon ou d'une lice présent et inscrit au catalogue, avec des partenaires différents.

Classe constituée de minimum 4 chiens déjà engagés en classes individuelles, nés du même père ou de la même mère, avec au minimum deux partenaires différents. Les affixes peuvent être différents.

CLASSE D'AFFIXE - Pour 3 chiens minimum de même variété et 5 maximum, sans distinction de sexe, déjà engagés en classes individuelles, nés chez le même producteur mais pouvant avoir des propriétaires différents.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de Retriever Club de France et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 1 septembre 2008.

REFUS OU EXCLUSIONS

- des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront classés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

C.A.C.S - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} Excellent" en classe Intermédiaire, Ouvverte, Travail, Field-Trial, Elevage, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre des Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé pour la CACS :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines,

b) a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

MILLEUR DE RACE ET MEILLEUR DE L'EXPOSITION - Le meilleur jeune peut concourir avec les meilleurs des autres classes, à l'exception des classes "Puppy" et "Baby".

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 114 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine

RESPONSABILITE - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations)

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) pour les chiens en provenance de départements déclarés atteints ou suspectés de rage, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

• En cas de primo vaccination : un mois après la date de délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat

• En cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le Directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux règlements sanitaires. Les animaux

présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à n'importe quel moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondant.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.



Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chénil.

OBLIGATIONS SANITAIRES : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage ou de microchip sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens venant de l'étranger.

Clôture des engagements

1 septembre 2008

DEMANDE D'ENGAGEMENT

EXPOSITION CANINE NATIONALE D'ELEVAGE - CACS
samedi 13 septembre 2008 SULLY SUR LOIRE (45)

à retourner à : **M. PIGAL Jean-Louis**
BP 48 – 72800 LE LUDE (France)
Tél : 02.43.45.81.77 – e-mail : pigal@wanadoo.fr
(une feuille par chien, merci !)

Ne rien inscrire dans cette case

N° d'ordre.....

Inscription demandée dans la classe:

- Intermédiaire
 - Ouverte
 - Travail
 - Elevage
 - Field-Trial
 - Champion
 - Jeune
 - Puppy
 - Baby
 - Vétéran
 - Affixe
 - Reproducteur
 - Ne Concourant pas
 - Confirmation seule
- Non jugé (Participation : 28 €)

Obligatoire :

N° Tatouage ou de microchip :

Nom du Chien :

N° du Livre des Origines :

Race (en majuscules) :

Né(e) le : Sexe:.....

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du Producteur :

Nom du propriétaire (en majuscules):.....

Prénom:.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

Portable : e-mail :

Tarif dégressif pour plusieurs chiens appartenant à 1 seul propriétaire (sauf Baby, Puppy et Vétéran)

	Non Membre du R.C.F		Membre du R.C.F	
	Avant le 20 juillet	Après le 20 juillet	Avant le 20 juillet	Après le 20 juillet
1 ^{er} chien	42 €	47 €	32 €	37 €
2 ^{ème} chien	37 €	42 €	27 €	32 €
3 ^{ème} et suivants	32 €	37 €	22 €	27 €
Baby, Puppy, Vétéran	32 €	37 €	22 €	27 €
Affixe, Reproducteur	gratuit – à constituer sur place au secrétariat			
"ne concourant pas"	5 € - remplir une feuille complète comme pour un autre chien (pas de tarif dégressif)			

Classes dans lesquelles le chien est engagé (voir définition des classes dans le règlement)	Sommes adressées
Intermédiaire (de 15 à 24 mois).....
Ouverte (âge minimum 15 mois).....
Travail (voir règlement).....
Elevage (voir règlement).....
Field-Trial (voir règlement).....
Champion de Beauté (voir au dos).....
Jeune (de 9 à 18 mois).....
Puppy (de 6 à 9 mois).....
Baby (3 à 6 mois).....
Vétéran (+ de 8 ans).....
Chien "ne concourant pas"
Confirmation en plus du concours (gratuit) <input type="checkbox"/> (mettre une croix si le chien doit être confirmé en plus du concours)
Sous-Total
Confirmation seule (sans jugement – 28 €).....
Total du règlement

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris partiellement connaissance avec l'extrait condensé du règlement.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le R.C.F. de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

Fait à..... le.....
Signature du propriétaire (obligatoire)

(facultatif)..... Faire règlement séparé pour cotisation RCF 2008..... 39 € permettant de bénéficier des tarifs "Membre RCF"

Engagements Internet (paiement sécurisé – frais 1 €)

<http://cedia.fr>

Remplissez cette feuille (une par chien) et renvoyez-la au plus tôt à : M. PIGAL Jean-Louis - BP 48 - 72800 LE LUDE

Accompagnée de - **votre règlement** par mandat-lettre ou chèque, libellé à l'ordre de : **Retriever Club de France**

- **Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse**, pour que nous puissions vous retourner votre accusé de réception.

Hébergement

Vous pouvez vous adresser aux syndicats d'initiative des villes proches de Sully sur Loire :

Sully sur Loire : 02 38 36 23 70

ot.sully.sur.loire@wanadoo.fr

Saint Benoît sur Loire : 02 38 35 79 00

maisonmaxjacob@wanadoo.fr

Châteauneuf sur Loire : 02 38 58 44 79

tourisme.chateauneufsurloire@wanadoo.fr

Jargeau : 02 38 59 53 42

OTSI@jargeau.fr

Renseignements à fournir pour les classes Travail, Field-Trial, Champion

CLASSE TRAVAIL

Copie de l'attestation de la SCC ou d'un pays membre de la F.C.I permettant l'engagement en classe travail.

CLASSE FIELD-TRIAL

Dates et lieux des épreuves où le chien a obtenu 2 qualificatifs Excellent en Field-Trial à l'anglaise (joindre copie du carnet de travail).

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National ou International de beauté des pays membres de la F.C.I (joindre copie de l'attestation permettant l'engagement en classe Champion).

Si votre chien est âgé de plus de 9 mois et de moins de 24 mois, vous aurez la possibilité de lui faire passer le T.A.N (Test d'Aptitudes Naturelles).

Inscriptions sur place au secrétariat de l'exposition.

Tous les qualificatifs obtenus lors de la Nationale d'Elevage sont pris en compte pour la grille de sélection.

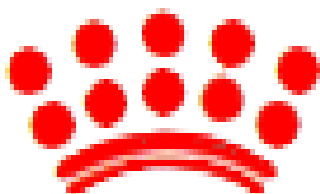
Vendredi soir le 12 septembre à partir de 20 heures :

Pour cette nouvelle édition de notre nationale, tous les participants sont invités à se joindre à l'équipe organisatrice du Retriever Club de France, à nos amis les Juges internationaux et aux concurrents, en toute convivialité, pour le traditionnel repas à proximité du site.

La participation est fixée à 15 € par personne.

Merci d'envoyer votre réservation par chèque séparé à :

Mme BLONDEL Marcelle – la Percemaillerie – 50390 St Sauveur le Vicomte. (places limitées)



ROYAL CANIN